

Manager face aux violences sexistes et sexuelles : prévenir, repérer, agir

DÉROULÉ / CONTENU DE LA FORMATION :

1. Le cadre juridique et les obligations de l'employeur
 - Définitions juridiques des diverses catégories de VSST
 - Rappels sur les obligations légales en tant que manager : prévention, information, formation... et les obligations de l'employeur
 - Les outils à disposition : Rôle du DUERP
 - Les acteurs : Rôle du CSE ; Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes
2. Le rôle du manager dans la prévention
 - Le manager comme acteur de prévention au quotidien
 - Repérer les facteurs de risque dans son équipe
 - Identifier les situations pouvant favoriser les VSST
3. Repérer et analyser les situations
 - Identifier les signaux faibles
 - Maîtriser la méthode pour repérer, évaluer, objectiver les situations de VSST, identifier les facteurs
4. Recevoir un signalement : posture et conduite à tenir
 - La posture du manager pour recueillir un signalement
 - Le contenu du signalement
 - Les bonnes pratiques
 - La protection de la personne concernée
5. Du signalement à la prise en charge
 - Les différentes étapes du traitement d'une situation
 - Circuit interne de signalement

- Mobilisation des acteurs : RH, direction, CSE, référents et service de prévention et de santé au travail
- Mesures immédiates de protection
- Fonctionnement d'une enquête interne
- Impartialité, confidentialité et traçabilité

6. Construire une démarche de prévention des VSST

Les participants découvrent une démarche structurée autour des trois niveaux de prévention :

- Prévention primaire – agir sur les causes
- Prévention secondaire – développer les capacités de repérage et d'action
- Prévention tertiaire – prendre en charge les situations

7. Construire son plan d'action managérial

À partir d'un autodiagnostic inspiré des outils de l'Anact, chaque participant identifie :

- Les points forts de son organisation
- Les situations à risque
- Les procédures existantes
- Les acteurs à mobiliser
- Les besoins de sensibilisation
- Les actions prioritaires à engager

Evaluation de la formation: Mise en pratique, mise en situation, étude de cas, quiz juridique « Vrai / Faux »

PUBLIC VISÉ :

Managers, responsables d'équipe, encadrants de proximité, cadres, responsables de service, RH de proximité et professionnels amenés à recevoir ou traiter un signalement.

OBJECTIFS :

- Identifier les obligations de l'employeur et les responsabilités des différents acteurs
- Comprendre le rôle spécifique du manager dans la prévention des VSST
- Identifier les facteurs de risques liés à l'organisation et aux conditions de travail
- Repérer les signaux faibles et les situations préoccupantes
- Accueillir la parole d'un salarié victime ou témoin
- Réagir de manière adaptée à un signalement
- Connaître les principes d'une démarche de traitement d'une situation signalée
- Identifier les acteurs à mobiliser et leurs rôles
- Contribuer à l'évaluation des risques et à l'intégration des VSST dans le DUERP
- Construire des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Élaborer un plan d'action adapté à leur équipe

PRÉREQUIS : Aucun prérequis. Il est recommandé que les participants exercent une fonction d'encadrement ou soient amenés à gérer des situations individuelles ou collectives au sein d'une équipe.

DURÉE : 14 heures

TARIF : Sur devis

NOMBRE DE STAGIAIRES : 12 maximum

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- Quiz juridique, études de cas, mises en situation, managériales, grilles d'analyse de situations
- Evaluation à chaud et à froid de la satisfaction

MOYENS TECHNIQUES :

Prévoir un vidéoprojecteur et un paperboard

COMPETENCES ET QUALIFICATIONS

DU FORMATEUR :

La formation est assurée par une formatrice, consultante, spécialiste du logiciel qualité AGEVAL, diplômée du DIU Etudes sur le genre et du Master 2 Qualité et organisation, de sociologie de l'action publique et de Sciences Po.